

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIOLAY**

Séance du 26 septembre 2023

Réf. 2023.08.06

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six septembre à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire dans les délais légaux, le 21 septembre 2023, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 13
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Présents :

**CHAVEROT Véronique
PALAIS Jean-Claude
ESCOFET Danièle
POIRON Jean-Pierre
COLLON Colette
DENIS Chantal
CHAVEROT Gilbert**

**GIROUD Marc
PERRIER Guy
BISSAY David
MESSAOUDI – PERRET Merryll**

Excusés :

**SERRAILLE Joëlle
LANGE Audrey pouvoir à COLLON Colette
LAURENT Michel pouvoir à MASSAOUDI-PERRT Merryll
BLANCHARD Valérianne**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20230926-20230806-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2023

Affichage : 10/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Secrétaire de séance : ESCOFFET Danièle

**OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE 2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AU
DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet de travaux d'aménagement et de modernisation de la voirie pour 2024 qui se présente comme suit :

TRAVAUX de VOIRIE	Montant HT en €
EIFFAGE - PATA 2024 – Rue de la Chapelle – Rue des Genêts	10 835.00
EIFFAGE - Impasse des Violettes et Rue des Violettes	31 550.50
EIFFAGE - Voie Communale « La Poyat »	24 519.50
EIFFAGE - Voie Communale « Chez Charles »	36 976.50
Total Général	103 881.50

Elle signale que cette opération peut être financée en partie par une subvention du Département de la Loire qui apporte son soutien aux Communes qui en font la demande.

Madame le Maire propose donc de solliciter une subvention auprès de cette instance et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, pris connaissance du dossier soumis à son examen et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le programme de voirie de 2024 pour un montant de travaux de **103 881.50 € HT** ;
- **SOLLICITE** auprès du Département de la Loire une subvention de **41 553 €** pour aider au financement de l'opération de Voirie 2024 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce programme ;
- **DIT** que cette opération d'un montant de **103 881.50 € HT** sera inscrite au budget de l'exercice 2024.

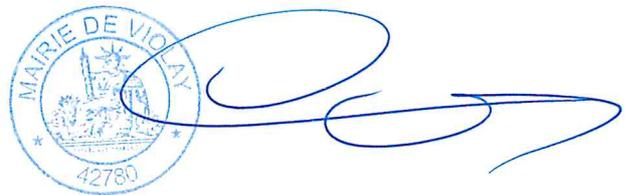
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

A VIOLAY, le 10 octobre 2023,

La secrétaire de séance,
Danièle ESCOFET



Le Maire,
Véronique CHAVEROT.



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 10.10.2023

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.